

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014

Ouverture de de la séance 20h00

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf :

Mme GAUTHERON Christiane qui a donné procuration à Mme POTTIER Chantal.

Mme BREBANT Laurence qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis.

M. DUBOIS Stéphane qui a donné procuration à M. FLAGEOLET Johan

Mme PRIN Corinne absente, non excusée.

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte rendu de la séance du 17 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Voie communale n° 4 de Maison Dieu à Aumur

Le maire informe que lors de la réunion du 13 mai 2014 qui s'est déroulée à SAINT USAGE dans la salle des associations et concernant l'attribution du Fonds cantonal de développement territorial, le dossier de travaux de voirie au titre de 2014, présenté par la commune de Losne s'est vu attribuer une subvention de 14 016 € HT pour un coût total HT de 35 040 €. Le dossier proposé au titre des travaux de voirie 2014 concerne la réfection de la voie communale n° 4 de Maison Dieu à Aumur. Les travaux seront réalisés sur une distance 1000m à partir du transformateur sis sur la voie communale n° 4 jusqu'au bas du pont de l'autoroute. Ils concernent la réalisation d'une couche d'accrochage avec finition et mise en œuvre d'enrobé sur 5cm.

Le conseil municipal décide de lancer le marché de travaux auprès des entreprises

Ruelle des Moreaux.

Les travaux sur la ruelle des Moreaux concernant la réfection du réseau d'eaux pluviales va faire l'objet d'une demande de subvention au titre de « Village Côte d'Or ». Les travaux rentrent dans les critères retenus pour l'octroi de l'aide. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 50%. Le conseil municipal décide de la réalisation des travaux et autorise le maire à monter le marché.

Travaux de point à temps

La communauté de communes a délégué l'entreprise COLAS EST pour la commande groupée de travaux de point à temps sur l'ensemble du territoire. Les communes intéressées devaient faire connaître leurs besoins à «Rives de Saône » avant le 22 avril afin que cette dernière transmette à l'entreprise retenue les besoins des communes.

La commune de Losne a décidé de la réalisation de travaux de point à temps sur 4 journées pour un coût total de 9920€ HT

VEHICULE COMMUNAL

Un véhicule de marque PEUGEOT camion benne a été acquis par la commune . Il a intégré la flotte le 9 mai 2014. Le bien a été acquis auprès de l' Auto Casse de l'Europe à Seurre pour la somme de 14 500€ HT. Il est rappelé que la somme pour l'achat du véhicule a été prévue au budget 2014.

ACQUISITION D'ENCEINTE AUDIOPHONY

Vu le retour positif fait après la cérémonie du 8 mai sur l'utilisation d'un matériel sonore pour la lecture des différents discours, le maire a demandé auprès de la société MEGA HERTZ un devis pour l'acquisition de matériel amplifié audiophony portable. Le devis proposé s'élève à 719€ TTC.

Le conseil décide de l'achat d'un matériel de sonorisation pour la somme de 719€ TTC , charge le maire de passer commande auprès de MEGA HERTZ.

Le Conseil municipal décide que le matériel sera mis gracieusement à la disposition des écoles de Losne lors de leurs manifestations

TARIFS SALLE DES FÊTES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Association les soleils d'automne

Lors du précédent conseil, il avait été proposé de pratiquer un forfait pour les manifestations de l'association « les soleils d'Automne ». Après étude des différentes locations de la salle des fêtes par les associations de la commune et plus particulièrement des tarifs pratiqués, le conseil municipal décide pour l'association les soleils d'Automne d'une manifestation gratuite par an puis l'application d'un forfait de 57€ (charges comprises) par manifestation.

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes qui se voyait appliquer un forfait à chaque manifestation se voit attribuer une gratuité de salle par an. Les autres manifestations organisées seront facturées comme définies précédemment c'est-à-dire sur la base d'un forfait de 57 € charges comprises

Associations communales et cantonales

Après étude des dépenses et recettes liées à la location de la salle des fêtes, il a été constaté que les dépenses engagées n'étaient pas couvertes par les recettes perçues par les locations. Il est rappelé que nombreuses associations cantonales bénéficiaient d'une location gratuite sur l'année. Le maire propose de revoir la tarification de 2015 pour les associations. Il est proposé un tarif de 350 € (trois cent cinquante euros) plus les charges par manifestation pour les associations du canton de Saint de Losne. Aucune gratuité de la salle ne sera accordée à compter du 01/01/2015.

En ce qui concerne les associations communales, elles continueront à bénéficier d'une location gratuite par an, puis le tarif de 350€ sans les charges s'appliquera à partir de la 2^{ème} location, ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 01/01/2015.

TOURS DE BUREAU ELECTIONS EUROPEENNES

Il est rappelé que les élections européennes auront lieu le 25 mai prochain il a été procédé à la désignation des conseillers qui effectueront les tours de bureau. Il est rappelé que la journée d'élection s'étalera de 8h à 18h sur des plages horaires de 2h30. Monsieur le maire occupera les fonctions de président, son suppléant sera M. CATINOT Patrick, 1^{er} adjoint.

Les tours de bureau seront effectués de la manière suivante :

8h-10h30	LHUISSIER Louis	AMIOT Guy	BREBANT Laurence	DUBIEF Martine
10h30-13h00	AMIOT Guy	DONIUS Bernadette	HUTTE Laurent	MACAIRE Didier
13h00-15h30	PAGEAUT Annie	POTTIER Chantal	ROYER Martine	GUERITTEE Patrick
15h30-18h00	CATINOT Patrick	ROUHETTE François	LHUISSIER Louis	POTTIER Chantal

- **Commission électorale**

Mme GUERITTEE Florence a démissionné de sa fonction de délégué de l'administration au sein de la commission de révision des listes électorales. Afin de la remplacer, il est nécessaire que les noms de 3 conseillers soient proposés afin que le sous Préfet désigne un nouveau délégué qui siègera au sein de la commission de révision des listes électorales pour la durée du mandat. Trois conseillers proposent leur candidature

Mesdames Royer martine ; Pottier Chantal ; Pageaut Annie

Les noms des trois personnes désignées seront transmis à la Sous Préfecture pour désignation du délégué

CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE

Après concertation avec la commune de Saint Jean de Losne, il a été suggéré la possibilité de mettre en place un partenariat entre les deux communes pour le matériel et le personnel technique selon les spécificités de chacun.

L'idée semble intéressante en ce qui concerne la réduction des coûts. Pour se faire une proposition de convention a été établie entre les 2 communes. La convention établie conjointement énumère les différentes dispositions et modalités de fonctionnement de ce partenariat entre les deux communes. Le conseil municipal de Losne après avoir entendu les explications données par M. Guy AMIOT 3^{ème} adjoint au maire à autoriser le maire à signer la convention de partenariat. Le conseil souhaite que la responsabilité au niveau des assurances soit spécifiée dans la convention et qu'un état mensuel sur les activités réalisées soit dressé.

Les effets de ce partenariat entreront en vigueur dès que la convention aura été validée par le conseil municipal de Saint Jean de Losne.

Un état des activités réalisées selon la convention établie sera fait mensuellement

REMBOURSEMENT COTISATION FRANCE BOIS FORÊT

Le maire informe que la commune a été destinataire d'un chèque d'un montant de 112,82€ de la part de l'association France bois forêt. Ce chèque fait suite à une demande effectuée en février 2014 sur le remboursement d'un trop perçu de cotisation sur 2012.

En effet, la commune de losne propriétaire forestière réalise la vente de bois par le biais de l'ONF (Office Nationale des Forêt de ce fait , elle est assujettie à une cotisation volontaire obligatoire (CVO) calculée sur un pourcentage applicable sur le montant des recettes perçues par la collectivité sur les ventes de bois qu'elle effectue sur une année. Cette cotisation est perçue par l'organisme France Bois Forêt.

En 2012, la CVO due par la commune s'élevait à 154,05 € ; elle a été mandatée par deux fois soit pour une somme total de 308,10€.

En 2013, la cotisation a payé s'élevait à 41,23€. Cette somme est venue en déduction des 154,05€ trop versés en 2012 soit une différence de 112,82€

Après maintes relances de la part de la commune, l'association France Bois Forêt a procédé au remboursement fin avril.

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Il est fait part au conseil de l'entretien du maire avec M. TAINTURIER suite à la décision du conseil et concernant l'organisation du 14 juillet. Un avant projet de programme est présenté . Il est suggéré que les bons pour l'obtention des tickets de manège offerts par la municipalité seront distribués par le biais des écoles aux enfants . La proposition d'un plateau repas ou repas tiré du sac est retenue ; des bulletins d'inscription aux plateau repas seront distribués dans les boîtes aux lettres. La commune offrira à partir de 18 heures, l'apéritif aux habitants de Losne. A 22h30, le feu d'artifice viendra clore la soirée.

Le maire rappelle qu'il est impératif que l'ensemble du conseil soit présent le jour du 14 juillet pour mener à bien les festivités.

DROIT DE PREEMPTION

La commune a été destinataire d'une demande d'intention d'aliéner pour un immeuble sis 3 Impasse du Paradis cadastré AD 311 et appartenant à M et Mme GAROIS. La demande émane de Maître HARNISCH. Le conseil municipal décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

COURRIERS CONSEIL GENERAL

Transports scolaires

Le Conseil Général dans un souci de cohérence rappelle qu'un certain nombre de principes doivent être respectés pour permettre le fonctionnement des transports scolaires et la mise en œuvre des rythmes scolaires. Le Conseil Général informe qu'il n'apportera aucun changement à la desserte mis en place actuellement sur les itinéraires de transports scolaires. La commune de Losne n'est pas concernée par cette directive.

Travaux tampons d'eaux pluviales

Le maire fait part que la commune a été destinataire d'un courrier informant du mauvais état de plusieurs ouvrages relevant de la commune (tampons d'eaux pluviales)sis sur la RD 968 et plus particulièrement Rue du Château. Il est décidé que la commission voirie se rendra sur place pour étudier les différents points mentionnés .

COMPTE RENDU DE REUNION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Mme PAGEAUT Annie, 4^{ème} adjoint, donne lecture du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 février 2014. Le compte rendu est parvenu en mairie après la réunion de conseil d'avril.

DECISION MODIFICATIVE

Le service financier de la Préfecture, a suggéré de prendre une décision modificative concernant les opérations d'ordre du budget 2014 afin d'être en équilibre entre les sections.

Il est rappelé qu'une opération d'ordre est un jeu d'écriture comptable et non budgétaire. La décision modificative sera prise et fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité.

REMERCIEMENTS

Il est fait lecture d'un courrier des écoles de Gevrey en remerciements de la subvention octroyée (300€) pour la donation de mobilier scolaire

QUESTIONS DIVERS

- CPI de LOSNE

M. AURAY Rudy a interpellé le maire concernant la participation de la commune pour l'achat de plinthes en PVC pour la salle des pompes. Le maire informe que les crédits nécessaires ne sont pas inscrits sur le budget de cette année et ne peut répondre favorablement à la sollicitation.

Le maire informe que le sapeur pompier stagiaire BRINGOUT Fabien a été radié du corps des sapeurs pompiers de Losne pour cause de non présentation à différentes formations obligatoires

- Terrain GUIDOT

Le maire fait état de l'entretien qu'il a eu avec les Consorts GUIDOT concernant un terrain sis vers le terrain de foot et susceptible d'être préempté par la commune. Ce terrain est contenu dans la zone du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dédié aux activités sportives et de loisirs. Le maire rappelle que la parcelle fera l'objet d'une demande d'intention d'aliéner en cas de vente

- VNF : renouvellement convention taxe hydraulique

Le renouvellement de la convention d'occupation temporaire concernant la station d'épuration est actuellement en cours. Le conseil décide d'émettre un avis favorable au renouvellement de la convention

- Vente de bois

La vente de bois sur pied par adjudication aura lieu le 27 mai 2014 à Châtenoy le Royal. La commune laisse le soin à l'ONF de fixer le prix de vente.

- Réseau ferré de France

La préfecture de Côte d'Or souhaite être destinataire du diagnostic réalisé sur la commune et concernant 4 voies sises hors agglomération. Il est nécessaire de se rendre avec la commission pour inspecter l'état des biens. La demande avait déjà été sollicitée auprès de la commune en septembre 2013.

Les services de réseau ferré de France seront contactés pour de plus amples renseignements concernant l'élaboration du diagnostic.

- Demande de subvention exceptionnelle

Suite à la demande émise par le collège d'Echenon concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un élève domicilié sur la commune et afin de financer une part de sa participation à la finale nationale de championnats de France Kayak UNSS (Sport scolaire) à Nantes le 13 et 15 mai prochain, le conseil municipal ne souhaite pas entériner la subvention demandée.

- Emploi du Foot

M. BOULAHYA employé à l'entretien du terrain de foot par les 3 communes est en arrêt maladie, à ce jour, et jusqu'au 23 mai. Vu les causes de l'arrêt, celui-ci est susceptible d'être prolongé. Il est nécessaire d'envisager son remplacement ou de voir les possibilités qui s'offrent pour permettre l'entretien des terrains. Le maire fait part qu'une rencontre est prévue entre les 3 maires et le Président du foot pour définir les modalités d'entretien du terrain de foot pendant le congé maladie de M. BOULAHYA.

- Divers

Le maire présente un devis de l'entreprise BOS concernant le remplacement du grillage du foot, un précédent devis avait été demandé sous l'ancienne municipalité auprès de l'entreprise Lonjaret.

Un conseiller rappelle que dans la profession de foi pour les municipales, les candidats de la liste élue se sont engagés sur différents points dont le ramassage des encombrants. Le conseil est unanime pour la mise en place de ce service aux habitants. Il reste à définir la fréquence de ramassage qui devrait être réalisée par les employés communaux selon un calendrier qui reste à définir. La question sera approfondie et entérinée au prochain conseil.

Séance levée à 22h50

Le Maire

L.LHUISSIER